

Direction de l'attractivité et de l'équilibre territorial

Identifiant projet : 8232

Numéro définitif de l'acte :

AR 29 07 16 02 44

ARRÊTÉ

**TARIF LOCATION SALLE - PÔLE UNIVERSITAIRE
D'EURE-ET-LOIR**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L3211-2 ;

Vu la délibération n°1 de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015, portant élection du Président,

Vu la délibération n°5 de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2015, rendue exécutoire le 3 avril 2015 donnant délégation au Président en vertu de l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°12/055/C du 14 février 2012.

Article 2 :

Les tarifs de location des locaux du Pôle universitaire d'Eure-et-Loir situé au 21 rue de Loigny la Bataille, 28000 Chartres, sont arrêtés conformément à l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Article 3 :

Ces tarifs entreront en vigueur à la date de signature du présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Chartres, le 29 JUIL. 2016

LE PRÉSIDENT,

Par délégation
Le Directeur général des services adjoint

Sarah BELLIER

Certifié	Visa
Télétransmis à la préfecture	
Le 29 JUIL. 2016	fler
Publié le 29 JUIL. 2016	
ou Notifié le	

POLE UNIVERSITAIRE D'EURE-ET-LOIR / TARIFS DE LOCATION

applicable au 29 juillet 2016 (arrêté n°AR2907160244)

Local	Désignation	Surface	Nombre de places				Equipements						Forfaits							
Amphithéâtre (+galerie 121m ²)	BAT. E	250 m ²																		Soirée Après 18 h et jusqu'à 23h*
Salle "examen"	BAT. E	158 m ²	95																	Demie journée*
Salle informatique	BAT. A	42 m ²				18														
Salle	BAT. A	36 m ²				18 à 20														
Salle	BAT. A	63 à 87 m ²	48																	
Salle	BAT. A	83 m ²	54																	
Salle visioconférence	BAT. B	57 m ²				20														

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h00 à 20h00 et le vendredi de 8h00 à 19h00.

* Application d'une majoration de 25% par heure supplémentaire.